

RAPPORT DU JURY
du concours réservé d'accès au corps des professeurs
d'enseignement général des Instituts Nationaux de Jeunes Sourds
Session 2018

La session de ce concours pour l'accès au corps des professeurs d'enseignement général des instituts nationaux de jeunes sourds a été organisée conformément aux dispositions du décret n° 2013-351 du 24 avril 2013 modifié relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C relevant des ministres chargés des affaires sociales et du ministre chargé de la jeunesse et des sports, en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Cette session a été ouverte par l'arrêté du 20 décembre 2017 et par arrêté modifié le 15 février 2018.

- L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le 16 février 2018.
- Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 27 et 28 mars 2018.
- La délibération du jury s'est déroulée le 28 mars 2018 à l'issue des épreuves orales d'admission.

1- Le jury

L'arrêté en date du 15 février 2018 a fixé, ainsi qu'il suit, la composition du jury :

Mme Danièle POISSENOT	Inspectrice pédagogique et technique à la direction générale de l'action sociale Présidente
M. Xavier DUPONT	Directeur d'établissement sanitaire, social et médicosocial hors classe à l'institut national des jeunes aveugles de Paris
M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE	Attaché hors classe d'administration de l'État à la direction générale de la cohésion sociale
Mme Vicky WALCZAK	Professeur d'enseignement général classe normale - Directrice des enseignements à l'institut national des jeunes sourds de Paris

2- Données statistiques

- Nombre de postes à pourvoir : 13
- Nombre de candidats inscrits : 11
- Nombre de candidats ayant envoyé un dossier RAEP : 11
- Nombre de candidats admissibles : 11
- Nombre de candidats admis : 11

3- Les épreuves du concours

Ce concours comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

a) Épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les éléments mentionnés en annexe de l'arrêté du 30 juin 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale du concours réservé d'accès au corps des professeurs d'enseignement général de l'Institut national des jeunes sourds (NOR : AFSR1412824A).

Le jury examine le dossier sans le noter et fixe la liste des candidats déclarés aptes qui seront autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission.

En vue de son examen par le jury, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle est adressé par le candidat dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

b) Épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission décrite en annexe consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à appréhender une situation professionnelle concrète ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

La note minimale pour être admis est de 10/20.

4- Observation du jury sur ce concours

Au niveau de l'admissibilité, le jury a permis à l'ensemble des candidats de se présenter à l'épreuve orale d'admission afin de pouvoir échanger avec eux sur les points abordés dans leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Chaque candidat a su démontrer ses compétences pédagogiques et son aptitude à pouvoir enseigner avec rigueur et réflexion pour permettre aux jeunes sourds, avec ou sans troubles associés, de bénéficier d'un enseignement spécialisé de qualité et ambitieux.

Fait à Paris, le 29 mars 2018

Danièle POISSENOT
Présidente du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. POISSENOT', is written over the printed name and title. The signature is stylized and somewhat cursive.